

(N° 69.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère
de la Guerre pour l'exercice 1855.**

(Voir les N° 157 et 189 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de trente-deux millions cent trente-neuf mille francs (32,159,000 fr.) conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 21 mars 1854.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) N.-J.-A. DELFOSSE.*

*Les Secrétaires,
(Signés) CH. VERMEIRE.
H. ANSIAU.*

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1855.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des employés civils	145,000 »	0,000 »	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	14,000 »	»	255,000 »
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la Guerre	19,000 »	10,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	769,921 60	»	
7	— — des provinces et des places.	287,287 95	11,641 50	1,219,580 80
8	— du service de l'intendance	150,729 75	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement du service de santé des hôpitaux	207,169 62	»	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	632,192 »	»	939,361 62
11	Service pharmaceutique	100,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	11,850,000 »	»	
	(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII concernant le <i>Personnel</i> , pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)			19,588,000 »
13	Traitement et solde de la cavalerie	3,565,000 »	»	
14	— — de l'artillerie	2,950,000 »	»	
15	— — du génie	795,000 »	»	
16	— — des compagnies d'administration.	250,000 »	»	
	(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)			

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE V.				
ÉCOLE MILITAIRE.				
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves. . .	169,755 23	,	198,700 ,
18	Dépenses d'administration.	25,944 77	,	
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
19	Traitement du personnel des établissements . . .	37,000 ,	,	800,000 ,
20	Matériel de l'artillerie	763,000 ,	,	
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
21	Matériel du génie	700,000 ,	,	700,000 ,
CHAPITRE VIII.				
PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
22	Pain.	1,911,062 24	,	6,434,172 24
23	Fourrages en nature.	3,017,000 ,	,	
24	Casernement des hommes	737,000 ,	,	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 ,	,	
26	Frais de route et de séjour des officiers.	85,000 ,	,	
27	Transports généraux.	60,000 ,	,	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	50,000 ,	,	
29	Remonte	494,110 ,	,	
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
30	Traitements divers et honoraires.	155,926 20	773 80	186,700 ,
31	Frais de représentation.	30,000 ,	,	
CHAPITRE X.				
PENSIONS ET SECOURS.				
32	Pensions et secours.	59,000 ,	8,185 18	67,185 18

ARTICLES	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
35	Dépenses imprévues	98,500 16	,	98,500 16
	(La partie disponible du crédit porté à l'art. 33 pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstances éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.)	50,267,399 52	56,600 48	50,504,060
	CHAPITRE XII.			
	GENDARMERIE.			
54	Traitement et solde de la gendarmerie	1,855,000	,	1,855,000
	Total général du Budget de la guerre . fr.	52,102,399 52	56,600 48	52,139,000